

Adaptation de l'âge de la retraite à l'espérance de vie

Que font d'autres pays ?

En Suisse, l'âge général de la retraite est relativement bas. Dans certains de nos pays voisins l'âge de la retraite a été adapté à l'espérance de vie. Il existe toute une palette d'échelons et de mécanismes possibles. Ce qui est déterminant, c'est la mise en œuvre politique.

Auteurs: **Irene Halster et Samuel Neukomm**

La problématique du financement durable des systèmes de rente s'observe globalement dans presque tous les pays industrialisés. Compte tenu des évolutions démographiques actuelles, ce défi ne se résoudra pas tout seul. Il vaut la peine de regarder de plus près comment les autres pays gèrent cette situation et quels sont les effets sur les systèmes de retraite respectifs.

Propositions contenues dans le rapport de l'OFAS

Le rapport du Département fédéral de l'intérieur (DFI) et de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) du 30 août 2023 analyse l'adaptation de l'âge de référence à l'espérance de vie dans les pays européens et également en Suisse.¹

Le rapport discute des approches internationales visant à coupler l'espérance de vie et l'âge de la retraite, avec des exemples de pays européens, et propose des modèles concrets pour la Suisse, qui associent l'âge de référence à l'espérance de vie et à d'autres facteurs.

¹ Voir bit.ly/Automatisme

Le rapport souligne l'importance d'un financement durable de l'AVS et la nécessité d'assouplir l'âge de référence afin de tenir compte des changements démographiques et sociaux.

Différents automatismes

Les pays européens ont de plus en plus recours à des mécanismes automatiques pour adapter l'âge de la retraite à l'espérance de vie. Au cours des deux dernières années, la République slovaque et la Suède ont introduit un lien entre l'âge de la retraite et l'espérance de vie. Ils rejoignent ainsi le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la Grèce, l'Italie, les Pays-Bas et le Portugal. La République tchèque et la Norvège discutent également d'un lien entre l'âge de la retraite et l'espérance de vie, suite à une proposition de leur commission des pensions respective datant de 2022.

Alors que le Danemark, l'Estonie, la Grèce, l'Italie et la Slovaquie augmentent directement l'âge de la retraite dans un rapport d'un à un avec l'espérance de vie, la Finlande, les Pays-Bas, le Portugal et la Suède n'ajustent l'âge de la retraite que de huit mois par année d'augmentation de l'espérance de vie, ce qui permet de maintenir constante la proportion de la vie adulte que les personnes peuvent passer à la retraite au fil des générations (cohortes). Avant l'introduction des règles des huit mois, les Pays-Bas appliquaient à l'origine le lien un pour un. Au Danemark, des discussions sont en cours pour savoir s'il convient de passer d'un lien un pour un à un lien moins dynamique. En effet, si un lien un pour un peut être avantageux d'un point de vue financier, la durabilité politique d'un tel lien pourrait éventuellement être moins stable.

Largeur de bande de 62 à 70

Dans ce contexte, le rapport de l'OCDE sur l'âge de la retraite (« Pensions at a Glance 2023 ») fournit d'autres informations intéressantes. L'âge normal actuel de la retraite dans les pays de l'OCDE varie



Les huit pays où l'âge ordinaire de la retraite sera le plus élevé à l'avenir sont tous des pays où l'espérance de vie et l'âge de la retraite sont couplés.

dans une fourchette de 62 ans (en Colombie, au Costa Rica, en Corée, au Luxembourg et en Slovénie) à 67 ans (au Danemark, en Islande, en Israël et en Norvège). La Turquie fait figure d'exception avec un âge normal de la retraite de 52 ans.

L'âge normal de la retraite est défini comme l'âge auquel les personnes ont droit à des prestations de retraite pour toutes les composantes de la retraite, sans aucune déduction, en supposant qu'elles travaillent à temps plein à partir de l'âge de 22 ans. La moyenne de l'âge normal actuel de la retraite (personnes qui ont pris leur retraite en 2022) dans les pays de l'OCDE était de 64.4 ans pour les hommes.

À l'avenir, dans l'OCDE, l'âge normal moyen de la retraite augmentera de deux ans pour atteindre 66.3 ans pour un homme entré sur le marché du travail en 2022, en raison des mesures déjà adoptées. Dans 20 des 38 pays de l'OCDE, l'âge de la retraite a augmenté - dans 3 autres pays, l'âge normal de la retraite n'augmentera que pour les femmes et les différences entre les pays se creusent: l'âge normal de la retraite reste à 62 ans en Colombie, au Luxembourg et en Slovénie, alors qu'il devrait atteindre 70 ans aux Pays-Bas et en Suède. En Estonie et en Italie, l'âge de la retraite passera à 71 ans et même à 74 ans au Danemark, sur la base des liens établis entre l'âge de la retraite et l'espérance de vie.

Les huit pays où l'âge normal de la retraite sera le plus élevé à l'avenir sont tous des pays où l'espérance de vie et l'âge de la retraite sont couplés, notamment la Finlande, le Portugal et la République slovaque.

L'âge de départ est constamment bas

Malgré la forte augmentation de l'espérance de vie depuis 1975, selon le rapport de l'OCDE, les gens quittent toujours en moyenne le marché du travail plus tôt qu'à l'époque. Partant de l'année 1975, l'âge de sortie du marché du travail a baissé jusqu'au tournant du millénaire. Après une phase de stabilité, l'âge de sortie du marché du travail a recommencé à remonter au début du 21^e siècle. Depuis 2000, les gens quittent le marché du travail en moyenne plus tard, globalement de 2.3 ans pour les hommes et de 3.2 ans pour les femmes. Depuis 2005, l'âge de

sortie du marché du travail a augmenté à peu près au même rythme que l'espérance de vie restante à l'âge de 65 ans.

Cette tendance a également été confirmée par une enquête interne de l'entreprise WTW auprès des spécialistes des pensions dans les différents pays dotés d'un mécanisme de couplage. L'essence des résultats est que, depuis l'introduction des mécanismes, les gens restent en moyenne plus longtemps sur le marché du travail, que le chômage n'a pas changé de manière sensible et que le revenu des rentes a pu être maintenu à peu près stable. Sur ce dernier point, plusieurs pays ont toutefois indiqué qu'il n'était pas encore clair si le financement pouvait vraiment être assuré de manière durable, à long terme, sans mesures supplémentaires.

Effets souhaités

La mesure semble avoir l'effet souhaité sur le marché du travail et sur les personnes. En conséquence, elle est relativement bien acceptée par les populations concernées. Pour la Suisse, l'introduction d'un mécanisme pourrait aider à introduire plus de dynamisme dans le système et à réduire les intrigues politiques, car il ne serait alors plus nécessaire de voter sur chaque adaptation individuelle. Un certain mécanisme d'intervention politique semble toutefois approprié dans le contexte du système politique suisse, notamment pour rendre l'introduction susceptible de recueillir une majorité.

Mais dans tous les cas, il faut aussi un système d'incitation d'accompagnement pour s'assurer que cela vaut la peine pour les gens de travailler plus longtemps. Des mesures de flexibilisation, notamment pour les personnes exerçant des professions physiquement pénibles, doivent également être envisagées. Le monde a changé depuis l'introduction de l'AVS en 1948 et nous devons adapter notre système de retraite à cette évolution, que cela nous plaise ou non. |

TAKE AWAYS

- La problématique du financement durable des systèmes de rente est globale et liée à la démographie: de moins en moins d'actifs financent les rentes de nombreuses personnes âgées à la retraite.
- En Europe, on observe une tendance à l'utilisation de mécanismes automatiques pour adapter l'âge de la retraite à l'allongement de l'espérance de vie. Il existe le modèle d'augmentation un pour un et la règle plus douce des huit mois.
- Les discussions politiques sur le relèvement de l'âge de la retraite et ses conséquences sur le marché du travail restent toutefois d'actualité.

La Suisse a dit non à l'automatisme

Le 3 mars 2024, le peuple suisse a clairement rejeté l'initiative sur les rentes lors d'une votation populaire. Cette initiative visait à améliorer le financement de l'assurance vieillesse et survivants (AVS) en augmentant progressivement l'âge de la retraite à 66 ans. Ensuite, l'âge de la retraite devait être couplé à l'espérance de vie moyenne, de sorte qu'il soit automatiquement adapté dès que l'espérance de vie augmente. Ce couplage de l'âge de la retraite à l'espérance de vie aurait notamment constitué une nouveauté supplémentaire par rapport aux projets de votation précédents (voir aussi l'interview de Silja Häusermann, PPS 04/24, p. 57).